

C.A.P. ORTHO-PROTHESISTE.

REFERENTIEL D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES.

Champ d'activité.

L'ortho-prothésiste titulaire du C.A.P. réalise, à l'atelier, des appareillages pour handicapés, sous le contrôle d'un professionnel d'un niveau de qualification supérieure, d'après des instructions de travail précises et complètes indiquant les actions à accomplir, les méthodes à utiliser, les moyens disponibles.